

Mairie de Villac

Le Bourg
24120 VILLAC

Téléphone : 05 53 51 51 94

Adresse E-Mail : mairie.villac@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture au public :

Lundi, mardi et vendredi 14 h 00 à 17 h 00

Mercredi 09 h 00 à 12 h 00

Aliénation d'un chemin rural à la fournerie 24120 VILLAC.

Enquête Publique

Notice Explicative.

Opération: Aliénation d'un chemin rural au lieudit « la fournerie » 24120 VILLAC.

1) Objet de l'enquête :

Cette enquête a pour objet l'aliénation d'un chemin rural d'une superficie d'environ 150 m² au lieu-dit « la fournerie » situé entre les parcelles 1129-648-649-987-1126. Section A, sans déplacement d'assiette.

2) Motifs de l'aliénation :

Le chemin rural à aliéner se situe entre les parcelles de la propriété de Mr MARCES Aussine.

Il n'a plus d'usage public depuis longtemps et ne peut pas servir à joindre un point à un autre.

Le chemin rural traverse toutes ses parcelles. C'est donc pour ces raisons qu'il souhaite acquérir ce chemin rural.

3) Bénéficiaires de l'aliénation :

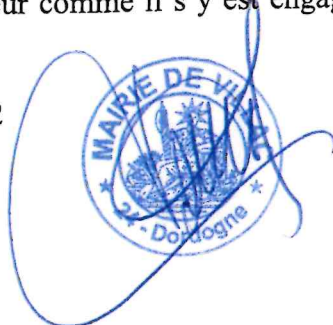
La commune cède ce chemin rural à Mr et Mme MARCES Aussine.

4) Appréciation de la dépense :

Si des travaux doivent être engagés, il convient de noter qu'ils seront à la charge du riverain acquéreur.

Tous les frais (géomètre, notaire, frais de publicité, frais annexes à l'enquête publique) seront à la charge de l'acquéreur comme il s'y est engagé.

Fait à VILLAC, le 01/12/2022
Le Maire
Laurent PELLERIN



COMMUNE DE VILLAC 24120



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet d'aliénation d'un chemin rural
Au lieu-dit « La Fournerie »**

Par arrêté en date du 06/09/2022 Monsieur le Maire de Villac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet cité ci-dessus.

L'enquête publique se déroulera du mardi 3 janvier 2023 au mercredi 18 janvier 2023 à **12h**, heure de fin d'enquête.

Mme Françoise Gy-Gauthier, retraitée du ministère de l'intérieur, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Pendant le délai susvisé, un dossier sera déposé à la mairie de Villac aux jours et heures d'ouverture afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Le public pourra également transmettre ses observations par courrier à Mme la Commissaire-enquêtrice à la mairie, à l'adresse suivante : le Bourg, 24120 Villac ou par courriel (mairie.villac@wanadoo.fr).

Une permanence sera assurée par Mme la Commissaire-enquêtrice à la mairie de Villac, les :

- Mardi 3 janvier 2023 de 14h à 15h30
- mercredi 18 janvier 2023 de 11h à 12h.

Mairie de Villac

Le Bourg
24120 VILLAC

Téléphone : 05 53 51 51 94

Adresse E-Mail : mairie.villac@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture au public :

Lundi, mardi et vendredi 14 h 00 à 17 h 00

Mercredi 09 h 00 à 12 h 00



**Aliénation des parties du chemin rural dont l'assiette aura changée au lieudit
« la fournerie » 24120 VILLAC.**

Enquête Publique

Liste des propriétaires de chaque parcelle comprise dans l'emprise du projet.

**Opération: Aliénation d'un chemin rural au lieudit
« la fournerie » 24120 VILLAC.**

- Parcelle section A, 1128. appartenant à BANHAM HALL Martin Roger
Woodside Felmersan Bedford MK 437 JL ROYAUME UNI.

Fait à VILLAC, le 01/08/2022

Le Maire

Laurent PELLERIN



LP 2022/006 AG
Département de la Dordogne
Arrondissement de Sarlat la Canéda
Canton de Terrasson lavilledieu
Réunion du 17/01/2022

Commune de VILLAC

<i>Conseillers en exercice</i>	11	<i>Votants</i>	10
<i>Conseillers présents</i>	08	<i>Pour</i>	10
<i>Conseillers absents</i>	00	<i>Contre</i>	00
<i>Conseillers absents excusés</i>	03	<i>Abstentions</i>	00
<i>Procuration</i>	02		

Extrait du registre des délibérations

L'un deux mil vingt-deux, le dix-sept janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle attenante à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022

Membres présents : PELLERIN Laurent, RAFFAILLAC Georgette LEYMARIE Robert, PICHON Yvon, BOTERF Isabelle, LACOMBE Daniel NAVALON Mathias et Cyril DELGOULET

Membres absents : AUREJAC Christophe, GERAUD Sandrine, BIGEAT Arnaud

Procurations de : AUREJAC Christophe à PELLERIN Laurent, GERAUD Sandrine à RAFFAILLAC Georgette

Secrétaire de Séance : PICHON Yvon

Objet : Vente d'un chemin rural.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une lettre de Monsieur Aussine MARCES la fournerie 24120 VILLAC en date du 10 novembre 2021 qui sollicite l'achat d'une portion du chemin rural qui passe entre les parcelles 1129, 1126, 648 et 649 section A.

Tous les frais relatifs à l'ensemble de ces opérations seront à la charge de Mr Aussine MARCES (documents d'arpentage, bornage, frais d'actes notariés, frais d'hypothèques et d'enregistrement, tous les frais liés à l'enquête publique y compris les dépenses du commissaire enquêteur).

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire :

- Pour organiser l'enquête publique préalable à ces opérations et précise que tous les frais relatifs à l'ensemble de ces opérations seront à la charge de l'acquéreur en sus du prix de vente qui s'élèvera à 450 €.
- Le conseil municipal précise que l'acheteur devra s'engager par écrit à rembourser la totalité des frais avant le lancement de la dite enquête.
- Il est également demandé, à Mr MARCES Aussine, de fournir l'attestation de propriété des parcelles 1126 et 1129 section A.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures, pour copie conforme, le 18/01/2022.

Le Maire
Laurent PELLERIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

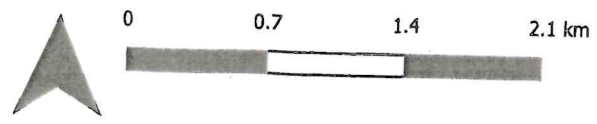
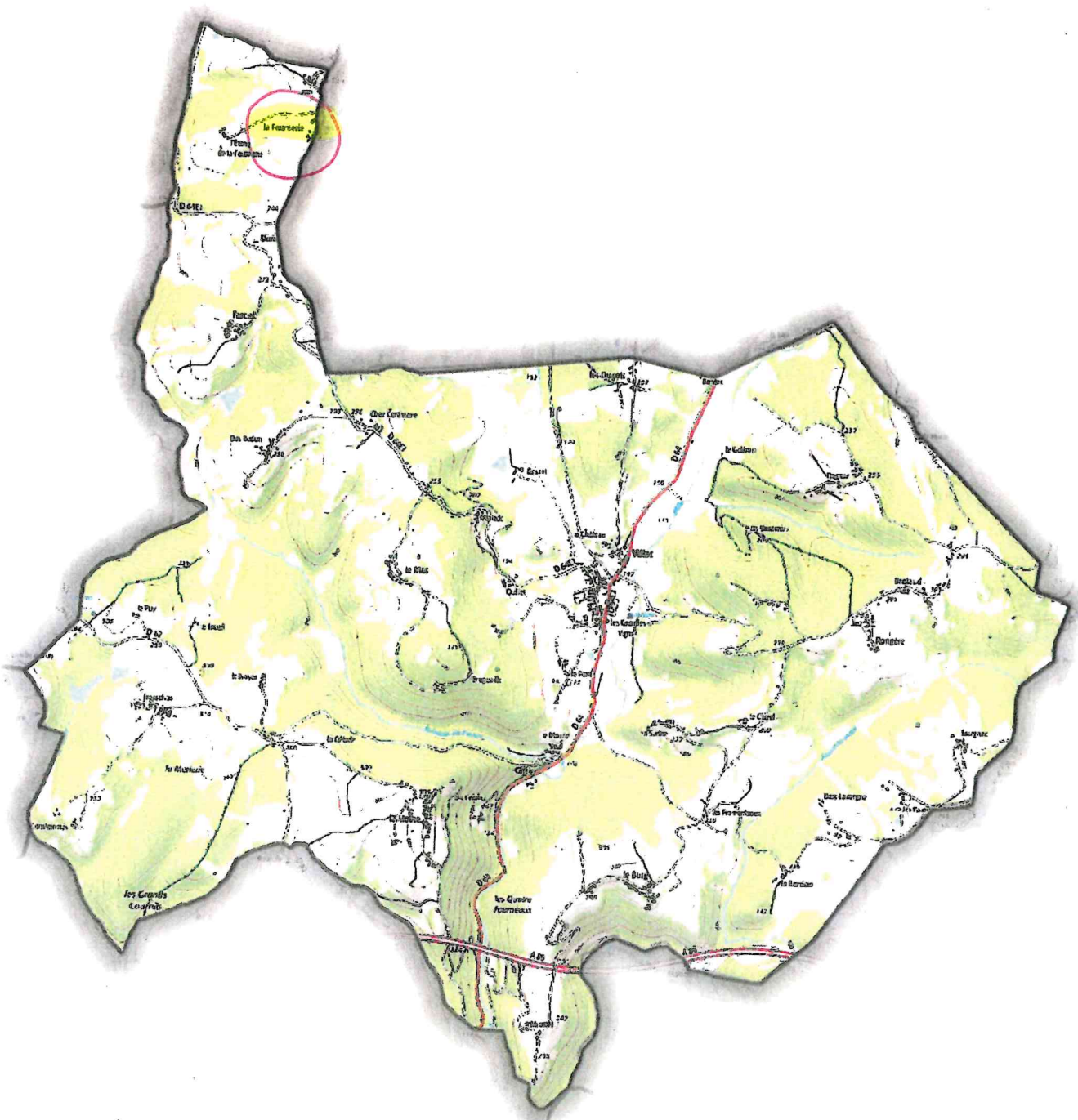
024-212405807-20220117-2022006-1AG-DE

Accusé certifié exécutoire

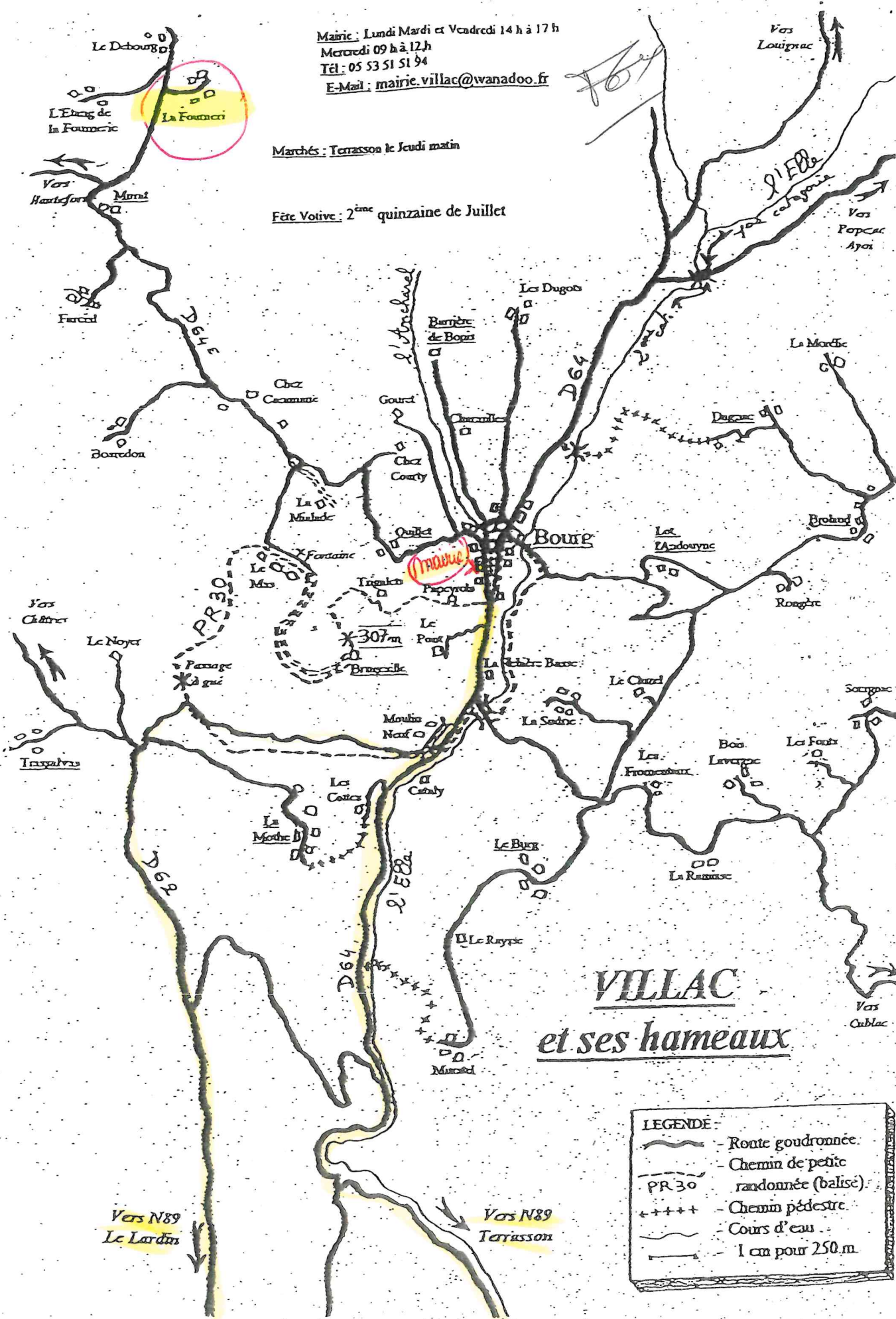
Réception par le préfet : 18/01/2022

Affichage : 18/01/2022

JL



Commune de : VILLAC



Mairie : Lundi Mardi et Vendredi 14 h à 17 h
 Mercredi 09 h à 12 h
 Tél. : 05 53 51 51 94
 E-Mail : mairie.villac@wanadoo.fr

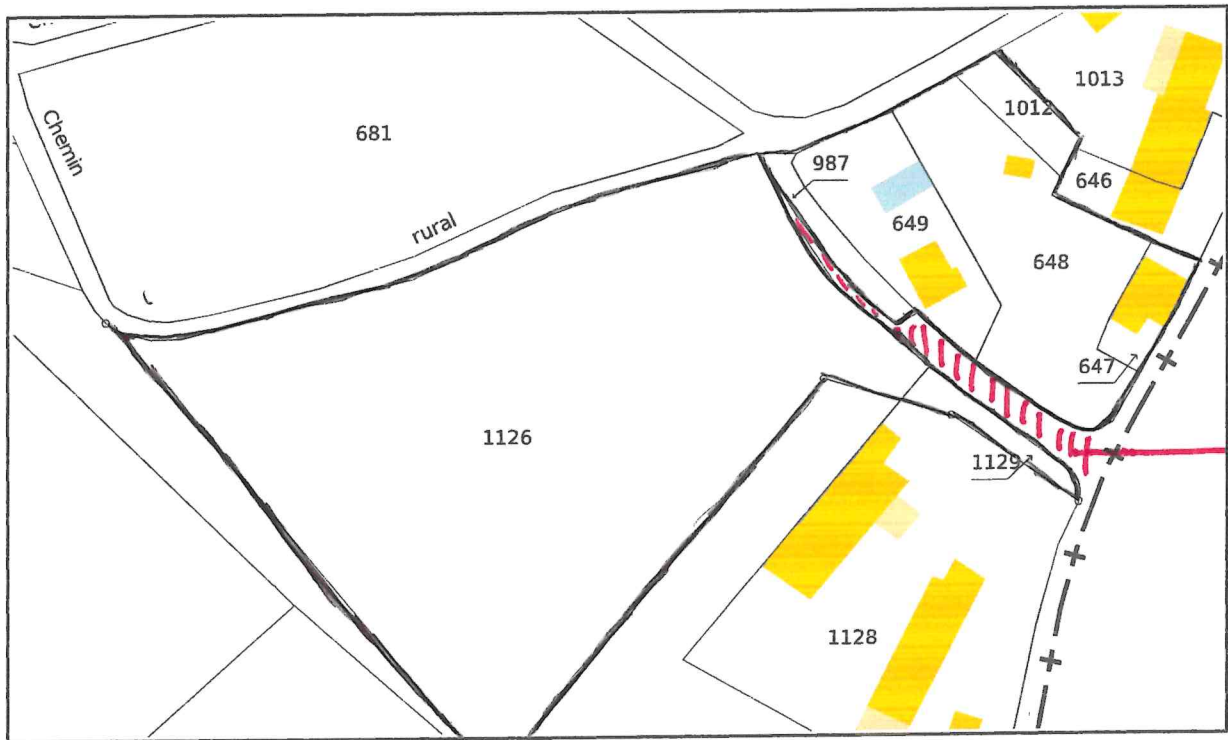
Marchés : Terrasson le Jeudi matin

Fête Voivre : 2^{ème} quinzaine de Juillet

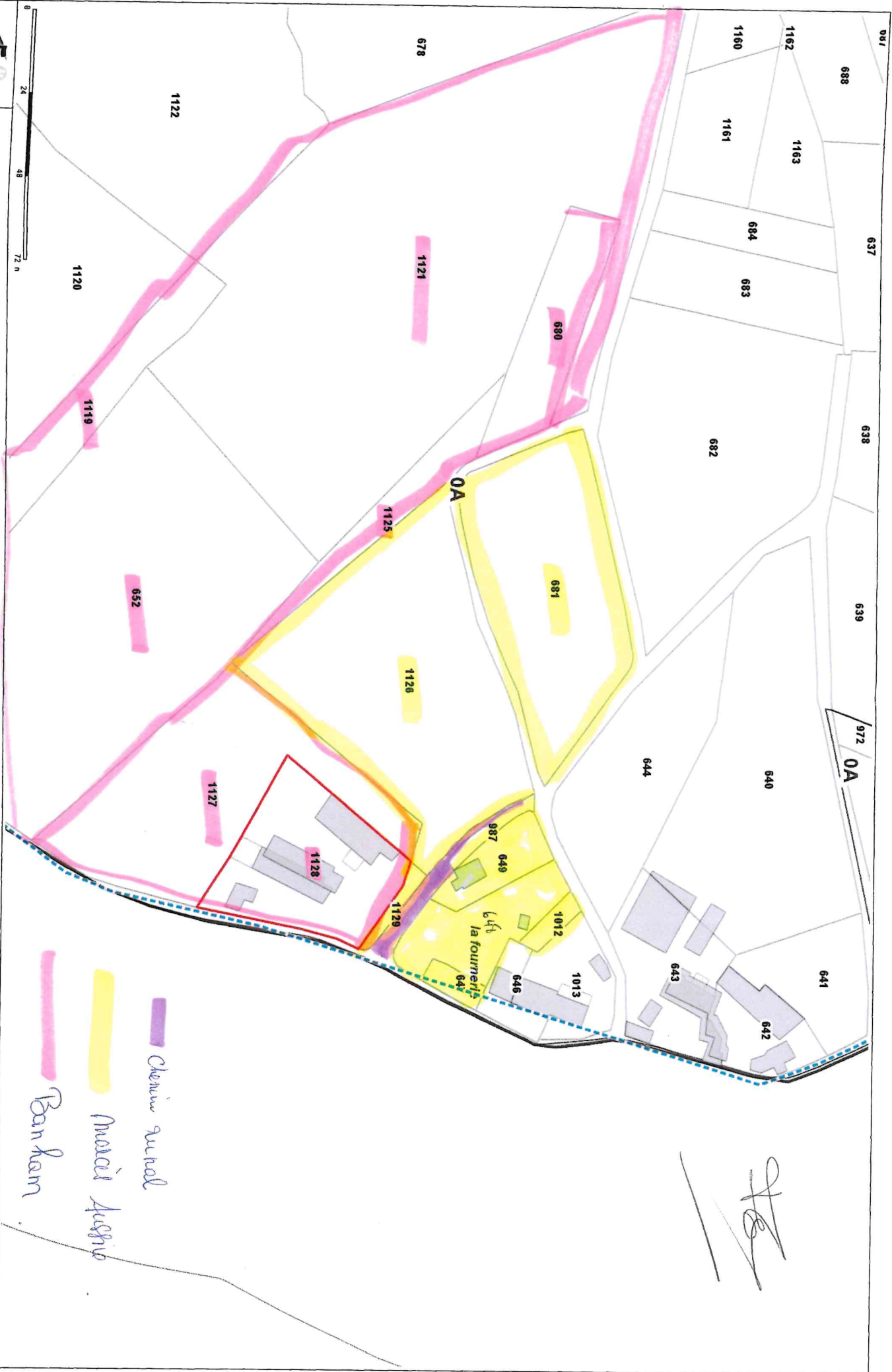
VILLAC et ses hameaux

LEGENDE :	
—	Route goudronnée
- - -	Chemin de petite randonnée (balisé)
PR 30	Chemin de randonnée
+++++	Chemin pédestre
~~~~~	Cours d'eau
—	1 cm pour 250 m.

Plan de situation



partie d  
chemin  
nous  
souhait  
acquies



Plan 1